

I. PREAMBULE

L'élaboration du budget 2014 s'inscrit dans un contexte qui reste préoccupant. En effet, l'ensemble des Conseils Généraux doivent d'une part maîtriser l'effet ciseaux induit par la progression de leurs dépenses, notamment d'aide sociale, et par la stagnation voire la diminution de leurs recettes pérennes et d'autre part par la participation des collectivités locales à l'objectif global de redressement des finances publiques. Ainsi, conformément au pacte de confiance et de responsabilité, la DGF diminue pour le CG 65 de 1,6 M€.

Cependant, conformément aux engagements de ce pacte, l'Etat a transféré aux départements les frais de gestion qu'il perçoit en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties. De plus, il a également permis de relever le taux des DMTO et ce afin de financer une partie du reste à charge des allocations individuelles de solidarité (AIS) : APA, PCH, RSA. Cf schéma en annexe 1.

Les mécanismes de péréquation ou les fonds exceptionnels de soutien viennent atténuer en partie les tensions. Mais les inquiétudes persistent compte tenu des effets de la crise actuelle (hausse des demandes des populations, mais baisse de leur capacité contributive). Les départements doivent faire face à des dépenses d'action sociale qui augmentent depuis plusieurs années de façon plus dynamique que leurs ressources, entraînant de fait l'effet ciseaux évoqué plus haut à fortiori plus marquant en temps de crise et plus ou moins prononcé sur les territoires.

Aussi dans ce contexte le BP 2014 a été construit en :

- Maîtrisant les dépenses de fonctionnement, afin de sauvegarder nos marges de manœuvre,
- Maintenant un niveau d'investissement élevé dans une logique de répartition de 60% maîtrise d'ouvrage, 40% subvention d'équipement versée,
- Stabilisant l'encours de dette, tout en s'inscrivant si possible dans une démarche de désendettement de la collectivité,
- Reconduisant, comme en 2013, le taux de la fiscalité directe afin que celui-ci demeure compatible avec les capacités contributives des habitants des Hautes-Pyrénées.

Enfin, comme je l'indiquais dans le cadre du DOB, la structure des dépenses est sensiblement identique à 2013, mais 2014 doit permettre de poursuivre nos réflexions sur les économies encore possibles sur la section de fonctionnement. En parallèle, un travail important devra être réalisé pour faire le bilan des partenariats financiers du département avec les autres collectivités et construire de nouveaux dispositifs qui soient en cohérence avec le projet de territoire et avec les futurs contrats de plan état-région et les programmes opérationnels européens.

II. LES LIGNES DIRECTRICES

II.A. Vue d'ensemble

Le budget qui vous est présenté s'équilibre à 496 701 609,92 € (réel + ordre). La section de fonctionnement s'élève à 341 743 642,44€ et la section d'investissement à 154 957 967,48 €.

	Budget primitif 2013 avec revolving et intégration CA		Budget primitif 2014 avec revolving et intégration CA		Evolution BP 2013 à BP 2014	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Invt réel	118 024 530,19	67 326 815,48	143 908 354,48	93 330 390,48	22%	39%
Invt ordre	7 555 849,00	58 253 563,71	11 049 613,00	61 627 577,00		
TOTAL INVEST	125 580 379,19	125 580 379,19	154 957 967,48	154 957 967,48		
Fonct réel	273 729 086,46	324 426 801,17	284 743 642,44	335 321 606,44	4%	3%
Fonct ordre	56 293 004,71	5 595 290,00	57 000 000,00	6 422 036,00		
TOTAL FONCT	330 022 091,17	330 022 091,17	341 743 642,44	341 743 642,44		
TOTAL	455 602 470,36	455 602 470,36	496 701 609,92	496 701 609,92		

La balance générale du budget se présente comme suit.

Maquette BP 2014, après arbitrages
au 24/02/2014

	Dépenses	Recettes				
Fonctionnement	DSD	150 302 600	Compensation AIS	6 278 726		
	DEB	5 684 625	Péréquation DMTO (yc AIS) & CVAE	12 658 463		
	DRT	12 331 295	DGF	61 707 286		
	DDL	12 406 242	DGD	13 050 360		
	DRAG	21 395 952	DMTO	16 300 000		
	DRH	61 094 005	TSCA	42 117 000		
	SDIS	10 807 248	Fiscalité	68 791 317		
	Intérêts de la dette	3 000 000	Compensations fiscales	3 282 000		
	Régie Haut Débit	2 684 453	Fiscalité indirecte	48 895 765		
	Dépenses imprévues	5 037 222	Recettes sociales	34 591 456		
			Autres	7 837 064		
			Excédent reporté 002	19 812 169		
			sous-total RRF	335 321 606		
		sous-total DRF	284 743 642			
	<i>Ordre - Amortissements</i>	<i>30 000 000</i>				
	<i>023 Virement de section</i>	<i>27 000 000</i>	<i>Ordre</i>	<i>6 422 036</i>		
	TOTAL DEP FONCT	341 743 642	TOTAL REC FONCT	341 743 642		
Investissement			<i>021 virement de section</i>	<i>27 000 000</i>		
			<i>Ordre - Amortissements</i>	<i>30 000 000</i>		
	DEB	8 712 639	Amendes de police	470 000		
	DDL	21 272 104	FCTVA	6 000 000		
	DRT	31 513 692	Subventions crues	9 964 772		
	DRAG	3 010 460	DGE	800 000		
	Capital de la dette	13 089 965	Equipement collèges	874 227		
	Régie Haut Débit	2 890 368	Autres (subv, cession ...)	2 902 265		
	Dépenses imprévues	3 100 000	Emprunt d'équilibre	12 000 000		
		<i>sous-total</i>	<i>83 589 228</i>		<i>sous-total</i>	<i>33 011 264</i>
	Revolving	27 298 917	Revolving	27 298 917		
	Barrages	9 231 080	Barrages	9 231 080		
	Déficit d'investissement cumulé 001	23 789 129	Excédent de fonct capitalisé 1068	23 789 129		
		<i>sous-total R/D</i>	<i>60 319 126</i>		<i>sous-total R/D</i>	<i>60 319 126</i>
	<i>sous-total DRI</i>	<i>143 908 354</i>		<i>sous-total RRI</i>	<i>93 330 390</i>	
	<i>Ordre</i>	<i>11 049 613</i>	<i>Ordre</i>	<i>4 627 577</i>		
	TOTAL DEP INVNT	154 957 967	TOTAL REC INVNT	154 957 967		
TOTAL	496 701 609	496 701 609				

Une annexe 2 détaille les écritures d'ordre.

Une annexe 3 détaille les écritures liées à la reprise du Magnoac.

II.B. Recettes

En fonctionnement, les recettes se composent principalement :

- Du produit de la fiscalité directe :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 68 791 317 €
 - Produits des compensations pour perte de recettes de fiscalité :
 - Dotation Allocation Compensatrice : 3 282 000 €
 - Produit des IFR : 1 429 000 €
 - Produit de la CVAE : 16 169 975 €
 - DCRTP : 9 907 796 €
 - FNGIR : 7 683 763 €
- Des concours financiers de l'État :
 - DGF + DGD : 63 521 540 €, dont :
 - Dotation de compensation de la DGF : 15 343 915 € ;
 - Dotation minimale de la DGF : 8 555 371 €
 - Dotation de garantie de la DGF : 37 808 000 €
 - DGD : 1 814 254 €
 - FMDI : 1 200 000 €, maintenu jusqu'en 2015
 - Fonds de péréquation ad hoc AIS créé pour deux ans en 2014 : 6 278 726 €
 - Péréquation des DMTO : 11 963 463 €
- De la fiscalité indirecte :
 - TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques, ancienne TIPP) : 18 400 027 €
 - TSCA : 42 117 000 €
 - Taxe d'aménagement : 1 300 000 €
 - TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité) : 2 600 000 €
 - Taxe sur les remontées mécaniques : 780 000 €
 - DMTO : 16 300 000 €. Pour cette recette, l'encaissement 2013 a été de 16,6 M€. Toutefois, compte tenu de la baisse du marché de l'immobilier et du faible niveau de recettes constaté durant le dernier semestre 2013, une estimation 2014 à 16,3 M€ semble plus prudente.

En investissement, les recettes se composent principalement comme suit :

- FCTVA : 6 M€
- DGE : 0,8 M€
- Subventions crues : 9,9 M€
- Emprunt : 12 M€
- Virement de la section de fonctionnement : 27 M€
- Dotation aux amortissements de 30 M€

II.C. Dépenses :

II.C.1 Dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 341,7 M€. Déduction faite des dépenses d'ordre (57 M€), les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 284,7 M€, soit une évolution de 4% par rapport au BP 2013 qui affichait 273,7 M€. Le chiffre peut être encore affiné en retirant les intérêts de la dette (3 M€), ce qui amène à un total de dépenses réelles de fonctionnement hors dette de 281,7 M€, décomposé comme suit :

- DSD :	150,3 M€
- DEB :	5,7 M€
- DRT :	12,3 M€
- DDL :	12,4 M€
- DRAG :	21,4 M€
- DRH :	61,1 M€
- SDIS :	10,8 M€
- Régie Haut Débit :	2,7 M€
- Dépenses imprévues :	5 M€

II.C.2. Dépenses d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 154,9 M€. Déduction faite des dépenses d'ordre (11 M€), les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 143,9 M€. Pour appréhender les dépenses réelles d'investissement ayant un impact économique sur le territoire départemental, il convient de déduire 3 lignes qui s'équilibrent en dépense et recette : les allers retours des emprunts revolving (27,3 M€), l'intégration du barrage du Magnoac dans le patrimoine de la collectivité (9,2 M€), et le déficit d'investissement cumulé (23,8 M€). Il convient aussi de déduire le remboursement du capital de la dette 13,1 M€. Ainsi, le total des dépenses réelles d'investissement est de 70,5 M€, décomposé comme suit :

- DEB	8,7 M€
- DDL	21,3 M€
- DRT	31,5 M€
- DRAG	3 M€
- Régie Haut Débit	2,9 M€
- Dépenses imprévues	3,1 M€

L'équilibre de la section d'investissement dans le projet de budget 2014 a été conçu avec la double optique de stabilisation :

- Stabilisation de la répartition des dépenses entre 60% en maîtrise d'ouvrage et 40% en subventions ;
- stabilisation de l'encours de dette. L'emprunt nouveau prévu au titre de 2014 (12 M€) est inférieur au remboursement du capital effectué en 2013 (13,4 M€), évitant ainsi une dégradation du stock de dette.

II.D. Stratégie d'équilibre du budget

Chaîne de l'épargne :		BP 2013 (€)	BP 2014 (€)	% BP/BP
a	Total des recettes réelles de fonctionnement	324 426 801	335 321 606	3%
b	Total des dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie)	270 659 086	281 643 642	4%
c	(a-b) Epargne de brute	53 767 715	53 677 964	0%
d	Intérêts de la dette	3 500 000	3 000 000	-14%
e	(c-d) Epargne de gestion	50 267 715	50 677 964	1%
f	Remboursement capital de la dette	13 425 914	13 089 965	-3%
g	(e-f) Epargne nette	36 841 801	37 587 999	2%

Lors de l'élaboration de ce BP 2014, les efforts de maîtrise budgétaire ont notamment porté sur les dépenses de fonctionnement relatives à la masse salariale et à l'aide sociale. La rationalisation, l'optimisation et la mutualisation de certaines procédures et moyens concourent également à cette maîtrise. De plus, les intérêts de la dette, restent contenus, grâce à une gestion active de la dette.

Cependant, l'élaboration de ce budget 2014, si elle semble relativement aisée, masque en réalité la matérialisation de l'effet de ciseaux (dépenses qui augmentent plus vite que les recettes), malgré l'encaissement en 2014 de recettes supplémentaires par le biais de la compensation AIS fonds péréqué créé pour 2 ans. Les effets du levier fiscal sont désormais très limités (1 point de base = 676 000 €) et difficilement soutenables dans un contexte de lourde crise sociale. Les règles de la comptabilité publique nous interdisent de financer notre section de fonctionnement par l'emprunt. Il nous appartient donc de reconstituer structurellement notre autofinancement, ce que nous nous efforçons de faire depuis 2 ans.

II.E. Vote du budget

II.E.1 Vote du budget par chapitre fonctionnel

Après la prise en compte de l'ensemble de ces données et de ces lignes directrices, le budget 2014 s'équilibre à 496 701 609 € (réel + ordre). La section de fonctionnement s'élève à 341 743 642 € et la section d'investissement à 154 957 967 €. Son vote porte sur les chapitres fonctionnels présentés dans les deux tableaux ci-dessous.

Recettes par chapitre fonctionnel

Fonctionnement recettes	
Chapitre	BP 2014 (€)
002 - RESULTAT FONCT. REPORTE	19 812 169,44
930 - SERVICES GENERAUX	3 285 752,00
931 - SECURITE	0,00
932 - ENSEIGNEMENT	599 340,00
933 - CULTURE, VIE SOCIALE, LOISIRS	88 100,00
934 - PREVENTION MEDICO-SOCIALE	265 728,00
935 - ACTION SOCIALE (HORS RMI)	19 747 000,00
9354 - REVENU MINIMUM D'INSERTION	5 000,00
9355 - PERSONNES DEPENDANTES (APA)	14 480 000,00
9356 - RSA	872 000,00
936 - RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	2 246 700,00
937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	1 465 000,00
939 - DEVELOPPEMENT	410 000,00
940 - IMPOSITIONS DIRECTES	94 074 055,00
941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES	99 867 216,00
942 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	78 039 646,00
943 - OPERATIONS FINANCIERES	63 900,00
945 - PROVISIONS	0,00
946 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	6 422 036,00
Total	341 743 642,44

Investissement recettes	
Chapitre	BP 2014 (€)
001 - SOLDE EXECUT. REPORTE	0,00
900 - SERVICES GENERAUX	110 000,00
901 - SECURITE	0,00
902 - ENSEIGNEMENT	1 092 864,00
903 - CULTURE, VIE SOCIALE, SPORTS	426 200,00
905 - ACTION SOCIALE (HORS RMI)	25 000,00
906 - RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	20 770 852,00
907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	1 035 000,00
909 - DEVELOPPEMENT	0,00
912 - ENSEIGNEMENT	32 504,00
913 - CULTURE, VIE SOCIALE, SPORTS	0,00
916 - RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	0,00
917 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	42 000,00
919 - DEVELOPPEMENT	0,00
921 - TAXES NON AFFECTEES	0,00
922 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 000 000,00
923 - DETTES OPERATIONS FINANCIERES	63 230 545,78
924 - OPERATIONS PR CPTÉ DE TIERS	0,00
924003 - ENIT	0,00
924004 - SERECOM	0,00
924006 - TELEPHONIE MOBILE	45 000,00
924007 - REMEMBREMENT	0,00
924008 - STAPS 3 ^{ème} tranche	0,00
924009 - TRAVAUX IUT	195 317,00
924011 - AMIC	82 702,70
924012 - CDESI AMENAGEMENT SITE	42 405,00
924013 - IUT BAT DUT GENIE CIVIL	0,00
925 - OPERATIONS PATRIMONIALES	4 627 577,00
926 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	30 000 000,00
951 - VIREMENT SECTION DE FONCTIO	27 000 000,00
954 - PRODUIT DES CESSIONS IMMOBILIS	200 000,00
Total	154 957 967,48
Total	496 701 609,92

Dépenses par chapitre fonctionnel

Fonctionnement dépenses	
Chapitre	BP 2014 (€)
930 - SERVICES GENERAUX	19 228 140,70
931 - SECURITE	10 824 748,00
932 - ENSEIGNEMENT	9 176 559,92
933 - CULTURE, VIE SOCIALE, LOISIRS	7 265 266,16
934 - PREVENTION MEDICO-SOCIALE	3 310 335,55
935 - ACTION SOCIALE (HORS RMI)	97 448 864,96
9354 - REVENU MINIMUM D'INSERTION	10 000,00
9355 - PERSONNES DEPENDANTES (APA)	41 601 500,00
9356 - RSA	30 810 747,93
936 - RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	29 158 632,44
937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	4 471 032,16
938 - TRANSPORTS	10 415 150,96
939 - DEVELOPPEMENT	10 948 831,63
940 - IMPOSITIONS DIRECTES	0,00
941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES	15 000,00
943 - OPERATIONS FINANCIERES	4 795 164,03
944 - FRAIS DE FCT DES GRPES D'ELUS	226 446,00
946 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	30 000 000,00
952 - DEPENSES IMPREVUES	5 037 222,00
953 - VIREMENT SECT INVEST	27 000 000,00
Total	341 743 642,44

Investissement dépenses	
Chapitre	BP 2014 (€)
001 - SOLDE EXECUT. REPORTE	23 789 128,78
900 - SERVICES GENERAUX	2 898 635,57
901 - SECURITE	64 022,54
902 - ENSEIGNEMENT	4 502 165,15
903 - CULTURE, VIE SOCIALE, SPORTS	2 223 268,07
905 - ACTION SOCIALE (HORS RMI)	1 180 617,52
906 - RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	36 740 178,21
907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	2 890 368,00
909 - DEVELOPPEMENT	200 000,00
911 - SECURITE	0,00
912 - ENSEIGNEMENT	895 026,23
913 - CULTURE, VIE SOCIALE, SPORTS	105 910,00
914 - PREVENTION MEDICO-SOCIALE	34 000,00
915 - ACTION SOCIALE (HORS RMI)	0,00
916 - RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	4 289 800,00
917 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	13 213 795,00
918 - TRANSPORTS	0,00
919 - DEVELOPPEMENT	4 856 414,00
923 - DETTES OPERATIONS FINANCIERES	42 749 189,00
924006 - TELEPHONIE MOBILE	0,00
924007 - REMEMBREMENT	122 100,00
924008 - STAPS 3ème tranche	0,00
924009 - TRAVAUX IUT	11 330,62
924010 - MAISON VIE ETUDIANTE	0,00
924011 - AMIC	0,00
924012 - CDESI AMENAGEMENT SITE	42 405,00
924013 - IUT BAT DUT GENIE CIVIL	0,00
925 - OPERATIONS PATRIMONIALES	4 627 577,00
926 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	6 422 036,00
950 - DEPENSES IMPREVUES	3 100 000,79
Total	154 957 967,48
Total	496 701 609,92

II.E.2 Vote des individualisations de subventions

Les subventions spécifiques votées lors du pré-budget 2014 en décembre 2013 doivent être actualisées.

Organismes	Imputation budgétaire	Montant voté en décembre 2013 (€)	Nouveau montant proposé (€)
MDPH	935-52/6558 (33035)	512 400	560 000
SDIS	931-12	9 913 969	10 807 248
CDDE	939-91/6574 (423)	1 164 205	1 133 000
CAUE	937-71/65738 (3453)	393 082	393 100
Régie Haut-Débit (fonct)	937-74/6568 (40123)	2 862 964	2 684 453
Régie Haut-Débit (inv)	907-74/204132 (42091)	1 457 040	2 890 368
Total			18 468 169

Par ailleurs, il convient également de procéder à l'individualisation des subventions détaillées dans le tableau ci-dessous, correspondant à diverses participations dans les domaines de l'agriculture et de la gestion de l'eau, pour un montant total de 755 460 €.

Bénéficiaire	Imputation	Montant en €
GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE (varroase)	939-928/6574	18 000
GIP CENTRE DE RESSOURCESPASTORALISME ET GESTION DE L'ESPACE	939-928 / 65734	23 500
ADELFA	939-928 / 6574	68 260
SYNDICAT MIXTE DU CANAL DE LA GESPE	936-61 / 65737	7 500
INSTITUTION ADOUR	936-61 / 65737	141 800
LABORATOIRE DES PYRENEES (analyses)	939-928 / 62268	11 000
LABORATOIRE DES PYRENEES (analyses IBR)	939-928 / 62268	32 000
LABORATOIRE DES PYRENEES (analyses BVD)	939-928 / 62268	40 000
APLMA (dépistage tremblante et vaccination grippe équine)	939-928 / 62268	23 000
HONORAIRES VETERINAIRES	939-928 / 62268	34 000
INSTITUTION ADOUR (travaux)	916-61 / 204182	150 000
INSTITUTION ADOUR (travaux)	916-61 / 2041782	156 400
INSTITUTION ADOUR (espace de mobilité)	917-738 / 204 142	50 000
TOTAL		755 460

II.E.3 Vote des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP)

Depuis deux ans, le conseil général déploie la gestion pluriannuelle de ses investissements. L'objectif de cette procédure est de planifier et de rationaliser nos dépenses afin de mettre en adéquation stratégie financière et moyens techniques. Pour rappel, l'équilibre budgétaire annuel s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement (CP).

Ainsi, vous trouverez ci-joint en annexe les propositions de créations d'autorisation de programme (AP) pour l'année 2014, les modifications à la hausse ou à la baisse d'AP, et la ventilation des crédits de paiements (CP) sur les années à venir.

Le tableau ci-après synthétise les modifications, les créations, nos engagements sur l'exercice 2014 et les suivants, et le montant des CP 2014.

Direction	Création d'AP 2014 et modification des AP antérieures en €	Disponible sur AP (restant à réaliser sur 2014 et suivantes) en €	CP 2014 (€)
DDL	11 999 211	44 794 209	21 272 103
DEB	30 022 458	65 603 616	8 704 353
DRT	2 019 500	66 591 003	29 020 672
DRAG	1 086 000	5 038 078	2 676 350
Total	45 127 169	182 026 908	61 673 478

Prolongement d'Autorisation de Programme (AP) :

Je vous propose d'allonger la durée de vie de l'AP du programme départemental de l'habitat/logement. L'assemblée délibérante du 23 mars 2012 a ouvert une autorisation de programme d'un montant de 1 404 807 € pour la période 2012-2013, afin d'apporter une aide à la rénovation des logements des propriétaires occupants ou bailleurs.

Le montant de cette AP a notamment été ajusté par décision modificative du 6/12/2013 et s'élève désormais à 1 254 905 €. Afin d'engager de nouveaux dossiers en AP, il convient de modifier la durée de cette dernière jusqu'au 31/12/2014.

Clôture, regroupement et transfert d'Autorisations de Programme (AP) :

Je vous propose également de modifier plusieurs AP gérées par la Direction des Routes et Transports. Le détail est présenté en annexe 4.

Enfin, ce rapport est complété d'une troisième partie qui vous présente le détail, par commission, des actions les plus importantes qui seront menées au cours de l'année 2014.

Je vous propose donc :

- de voter par chapitre fonctionnel le budget principal du Conseil Général pour 2014 qui s'équilibre à 341 743 642,44 € en fonctionnement, et à 154 957 967,48 € en investissement, soit un total de 496 701 609,92 €,
- d'approuver les individualisations de subventions, présentées ci-dessus, pour un montant de 19 223 629 €,
- d'adopter le plan pluriannuel d'investissement, tel qu'annexé.

III. PRESENTATION PAR COMMISSION

1^{ère} COMMISSION ACTION SOCIALE, INSERTION ET POLITIQUE DE LA VILLE

Commission	Section	BP 2013	BP 2014	%
	Fonctionnement	145 368 796,00	150 638 300,00	3,6%
	Investissement	861 308,00	640 500,00	25,6%
1ère commission Action Sociale		146 230 104,00	151 278 800,00	3,5%

DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE

Dans le domaine social, les orientations budgétaires, élaborées dans un contexte marqué par une précarité croissante, doivent permettre de répondre aux besoins sociaux et médico-sociaux des habitants de notre département et de les accompagner à tous les âges de la vie et quelle que soit leur situation (handicap, perte d'autonomie, exclusion sociale...). Le projet de budget 2014 de la solidarité s'élève à 150 302 600 €, contre 145 022 500 € au BP 2013, soit une augmentation de 3,64%.

Le budget de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Jeunesse (MDEF) n'est pas compris dans ce budget. Cet établissement étant géré avec un budget annexe, un rapport spécifique est soumis à votre approbation.

La répartition par type de dépenses montre le poids important des dépenses d'allocations (APA, PCH, ACTP et RSA) qui représentent près de 52% du BP 2014 et des dépenses d'hébergement. 78.6% de l'augmentation des dépenses se concentrent sur les allocations dont 50% sur l'allocation RSA (+2.9 M€). L'augmentation du budget social (+5.3 M€) est quasi exclusivement due à des dépenses contraintes sur lesquelles les marges de manœuvre sont faibles.

	BP 2013 (€)	BP 2014 (€)	Evolution (€)	%
	145 022 500	150 302 600	5 280 100	4%
ALLOCATIONS	74 220 000	78 370 000	4 150 000	6%
<i>APA</i>	41 000 000	41 600 000	600 000	1%
<i>PCH</i>	6 810 000	7 640 000	830 000	12%
<i>ACTP</i>	2 750 000	2 530 000	-220 000	-8%
<i>RSA</i>	23 660 000	26 600 000	2 940 000	12%
HEBERGEMENT	56 005 000	57 381 000	1 376 000	2%
<i>PA</i>	19 530 000	20 000 000	470 000	2%
<i>PH</i>	19 175 000	19 365 000	190 000	1%
<i>ASE</i>	17 300 000	18 016 000	716 000	4%
PRESTATIONS AIDE SOCIALE	4 485 000	4 305 000	-180 000	-4%
<i>PA</i>	930 000	835 000	-95 000	-10%
<i>PH</i>	1 255 000	1 270 000	15 000	1%
<i>ASE</i>	2 300 000	2 200 000	-100 000	-4%
AUTRES DEPENSES DSD	10 312 500	10 246 600	-65 900	-1%

Pour 2014, les indicateurs socioéconomiques laissent présager une dégradation des situations des ménages qui se traduira par une nouvelle hausse des dépenses sociales. Cette précarisation de la population a déjà eu un fort impact en 2013, notamment sur les allocations RSA.

Petite Enfance :

En 2014 est prévue la réorganisation du pilotage du service de Protection Maternelle et Infantile et l'installation en co-pilotage avec la CAF de la Commission Départementale de l'Accueil du Jeune Enfant définie par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale.

Prévention et Protection de l'Enfance :

L'accueil des mineurs étrangers isolés continuera d'avoir un impact sur les dépenses (179 000 € sur la base de 22 mineurs) mais aussi sur les organisations et sur le travail des professionnels qui doivent s'adapter à un nouveau public. Ainsi en 2014, l'accueil des Mineurs Etrangers Isolés pèse pour près d'un quart dans l'augmentation des dépenses de l'ASE.

L'année 2014 devrait voir la concrétisation de l'**Observatoire Départemental de l'Enfance en Danger**, prévu par la loi du 5 mars 2007.

Personnes Agées :

La mise en œuvre du schéma gérontologique va se poursuivre en 2014 ainsi que la coordination entre les différents dispositifs à destination des personnes âgées (MAIA, PAERPA).

Après une relative stagnation de l'APA en 2012 (+0,6% de bénéficiaires), le nombre de bénéficiaires devrait augmenter de près de 3% en 2014. Fin 2013, les bénéficiaires de l'APA sont désormais plus de 8 000.

A noter, que la mise en place d'un nouveau marché pour la gestion des tickets CESU pour le paiement des prestations d'APA et d'aide-ménagère dans des conditions tarifaires avantageuses va nous permettre de réaliser des économies estimées à environ 220 000€ sur une année.

Globalement, le budget de l'APA est en augmentation de 1,5% par rapport au BP 2013, l'augmentation concerne principalement l'APA en établissement. En effet, on note une progression de l'activité : +4% de bénéficiaires en 2012 et environ + 2,5% de bénéficiaires en 2013. En 2013, l'augmentation des bénéficiaires se concentrent majoritairement sur les GIR 1 et 2.

Au regard de la structure démographique de notre département, l'activité continue sa progression.

Malgré la hausse des bénéficiaires sur le 2nd semestre 2013, les dépenses d'APA à domicile sont sensiblement équivalentes à celles de 2012 du fait d'une baisse du coût du plan d'aide moyen grâce à une évaluation rigoureuse des plans d'aide, au plus près des besoins des bénéficiaires.

Ainsi, sur 2013, les crédits consacrés à l'APA à domicile n'ont pas été entièrement consommés. Le BP 2014 est donc en baisse par rapport au BP 2013 mais en augmentation d'environ 6% par rapport aux dépenses réalisées sur 2013.

En 2014, l'intégralité du département est couverte par la MAIA, en partenariat avec le réseau Arcade. La Caisse Nationale de Solidarité Active finance ce service à hauteur de 480 000 €, dont 247 356 € seront reversés au réseau Arcade.

Personnes Handicapées :

Le schéma des personnes handicapées qui sera voté en juin 2014, s'articule autour de 3 axes :

- mieux accompagner les personnes handicapées,
- adapter l'offre médico-sociale,
- faciliter l'intégration des personnes handicapées dans la cité.

En ce qui concerne les deux principales allocations Le nombre de bénéficiaires de l'ACTP poursuit sa baisse (- 7% sur l'année 2013). Pour le budget 2014, les prévisions budgétaires sont basées sur une poursuite de la baisse sur le même rythme. Mais la PCH continue sa forte progression avec une augmentation de 12% du nombre de bénéficiaires en 2012 et autour de 10% en 2013. Cette hausse s'inscrit dans les tendances nationales (+ 11% de bénéficiaires de la PCH en 2012 et + 10% de septembre 2012 à septembre 2013 en France

métropolitaine - Source : Drees, données trimestrielles). Il faut s'attendre encore à un rythme de croissance soutenu en 2014 : **les prévisions budgétaires ont donc été établies sur une évolution de 12% des bénéficiaires en 2014.**

Insertion :

Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) et le Plan Départemental de l'Insertion (PDI) sont les principaux outils pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Les dépenses d'allocations RSA ont subi une forte augmentation en 2013 et des virements de chapitre à chapitre ont été nécessaires lors des décisions modificatives afin de faire face aux dépenses de RSA. Le contexte socioéconomique incite à penser que la situation va continuer à se dégrader :

- **les bénéficiaires du RSA** à la charge financière du Conseil Général étaient au nombre de 4 965 fin octobre 2013 contre 4 629 l'année précédente à la même période soit une **augmentation de près de 7% sur une année,**
- selon les données de l'Insee, au second trimestre 2013, le taux de chômage dans les Hautes-Pyrénées s'élève à 12,2% (contre 10,5% pour la France métropolitaine) en augmentation de 0,8 points sur un an.

Les dépenses du RSA sont doublement impactées : à la fois par la hausse du nombre de bénéficiaires et par **les revalorisations successives de l'allocation RSA dans le cadre du Plan de Lutte contre la Pauvreté qui prévoit une augmentation de 10% de l'allocation RSA sur la période 2012 – 2017** (en plus des revalorisations liées à l'indexation sur l'inflation). Ainsi, en 2013, l'allocation RSA a été revalorisée de 1,75% au 1er janvier et de 2% en septembre 2013. Au 1er janvier 2014, le RSA est revalorisé de 1,3% (indexation sur l'inflation), il le sera à nouveau de 2% au 1er septembre 2014, en application du plan pluriannuel contre la pauvreté. **Dans ce contexte-là, nous prévoyons une augmentation de 12 % des dépenses de RSA en 2014.** Ces tendances sont partagées par de nombreux autres départements.

Logement

La prévention de la précarité énergétique avec la poursuite des actions de prévention doit perdurer.

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est reconduit au niveau de 2013. En effet, la précarisation des publics et l'augmentation continue des tarifs d'énergie ne nous permettent pas d'envisager des économies. Toutefois, les actions de prévention de lutte contre la précarité énergétique menées dans le cadre des actions du PDALPD et du PDI, dont l'objectif est de permettre au plus grand nombre de ménages aidés de mieux maîtriser leur consommation d'énergie mais aussi d'améliorer leur confort thermique, permettent de contenir les dépenses.

Enfin l'année 2014 sera marquée par la réorganisation de la MDS de l'agglomération tarbaise et par la poursuite du déploiement du nouveau système d'information d'action sociale.

Action Sociale, Insertion et Politique de la Ville

Dans le cadre de la politique de la ville, dans l'attente de la mise en place de la nouvelle géographie prioritaire, l'année 2014 sera consacrée à la poursuite de ce partenariat, selon les modalités antérieures, à un niveau financier équivalent à celui de l'Etat, soit 231 700 €. Une réflexion sur la participation du Conseil Général dans le cadre du futur dispositif sera engagée.

PLAI (Prêt Local Aidé d'Intégration)

L'année 2014 devra être l'occasion de faire un bilan des aides PLAI afin d'envisager un recentrage sur le cœur de cible de l'action sociale du Conseil Général, à savoir les PLAI adaptés, destinés au public le plus fragile. Ainsi, je vous propose de ne plus reconduire le dispositif des PLAI ressources et de concentrer nos financements vers les PLAI adaptés pour les familles bénéficiant d'un accompagnement social systématique. Ces dispositions entraînent la révision du règlement des PLAI voté le 23/03/2012. Le budget consacré à ce dispositif sera de 90 100 € en 2014.

Logement des particuliers (OPAH/PIG/secteur diffus)

Les crédits n'ayant pas été entièrement engagés sur l'AP 2012-2013 il convient de prolonger l'AP d'1 254 905 € sur l'année 2014 avec 250 400 € en CP.

Programme de rénovation énergétique OPH 65 2012-2014

L'engagement du 3^{ème} et dernier programme de rénovation énergétique du parc de logement de l'OPH sera de 300 000 € en 2014, sur une AP de 900 000 €. Les crédits de paiement sont ajustés au rythme de réalisation des travaux.

**2^{ème} COMMISSION
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Commission	Section	BP 2013	BP 2014	%
	Fonctionnement	6 333 165,00	6 180 910,00	-2,4%
	Investissement	4 134 429,00	3 967 415,00	-4,0%
2 ^{ème} commission Développement Economique		10 467 594,00	10 148 325,00	-3,1%

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL

En 2013 le Conseil Général a engagé une réflexion de fonds sur l'avenir du territoire départemental par le biais du projet de territoire. Véritable stratégie de développement, ce projet, au travers des différents ateliers territoriaux a permis d'une part d'identifier les 4 enjeux clés du département et d'autre part de poser les bases de 12 chantiers stratégiques dont la mise en œuvre débutera en 2014.

Nombre de ces chantiers relèvent du développement économique :

- développer les entreprises à fort potentiel ;
- développer l'économie résidentielle ;
- mieux capter et redistribuer l'épargne locale ;
- le transfert de technologie ;
- les Hautes-Pyrénées : destination touristique internationale.

FONCTIONNEMENT

Le montant de 6 180 910 € en section de fonctionnement se répartit comme suit :

- Agriculture et aménagement rural : 664 710 €
- Action Economique (y compris le CDDE) : 1 271 600 €
- Développement Touristique (y compris HPTE) : 4 244 600 €

1°) AGRICULTURE : 664 710 €

Je vous propose de reconduire les programmes correspondants, dont les deux principaux sont :

- Subventions organisations professionnelles pour 335 450 €, avec, sur les années précédentes, la répartition indicative suivante :

- 50% environ pour accompagner les filières et notamment sous signe officiel de qualité (bio, AOC Barèges, conseiller CACG, Vins de Madiran, Fromagers Fermiers, Oignon de Trébons, Châtaigne...),
 - 35% pour accompagner les organisations professionnelles dans leurs actions (APLMA, Contrôle laitier et de performance,...),
 - 15% pour soutenir les salons et manifestations agricoles (Salon de Tarbes, concours ovins, Fêtes de la Terre),
 - 5% pour les syndicats de race.
- Honoraires vétérinaires et analyses : 140 000 €.

2°) ACTION ECONOMIQUE : 1 271 600 €

Pour l'essentiel, il s'agit de :

- Subvention au CDDE : 1 133 000 €. Celle-ci a été minorée par rapport à 2013 en raison de la non-réalisation de la manifestation DéciElec en 2014.
- Ligne Action Economique : 132 000 €

3°) DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE : 4 244 600 €

Les dépenses sont principalement constituées de 2 volets :

- la subvention annuelle de fonctionnement pour Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement : 3 869 000 € ;
- le partenariat touristique : 236 400 €.

INVESTISSEMENT

Le montant de 3 967 415 € en section d'investissement se répartit comme suit :

- Agriculture et aménagement rural : 541 737 €
- Action Economique : 1 406 000 €
- Développement Touristique : 2 019 678 €

1°) AGRICULTURE : 541 737 €

Je vous propose de reconduire les programmes correspondants, dont les principaux sont

- Opérations d'aménagement foncier : 219 400 €,
- Subventions en faveur du pastoralisme : 70 000 € pour des travaux d'améliorations pastorales et 9000 € pour de la signalétique,
- Subvention d'équipement des CUMA : 114 337 €.

2°) ACTION ECONOMIQUE : 1 406 000 €

1 - Fonds Economique Départemental Collectivités

Il est proposé les dotations suivantes :

- 500 000 € en AP ;
- 600 000 € en CP (dont 500 000 € de dossiers antérieurs à 2013, et 100 000 € pour les dossiers 2014).

2 - Fonds Economique Départemental Tiers

Il est proposé d'abonder les crédits comme suit :

- 700 000 € en AP (dont 300 000 € pour TARMAC/BLADE)
- 550 000 € en CP (dont 300 000 € pour les dossiers antérieurs à 2013 et 250 000 € pour les dossiers 2014 dont TARMAC pour 150 000€).

3°) DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE : 2 019 678 €

Je vous propose de maintenir le dispositif d'accompagnement via le Fonds de Développement touristique.

3^{ème} COMMISSION
EDUCATION, TRANSPORTS ET BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

Commission	Section	BP 2013	BP 2014	%
	Fonctionnement	5 639 095,00	5 684 625,00	0,8%
	Investissement	8 191 581,96	8 756 608,97	6,9%
3ème commission Education, Transports, Bât		13 830 676,96	14 441 233,97	4,4%

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL

FONDS SPECIFIQUE ECOLES

Ce fonds est destiné à financer les constructions et aménagements de locaux scolaires dans le cas d'ouverture de classes pour les communes éligibles au FAR.

Pour 2014, il n'y a pas de projet éligible déposé à ce jour. Toutefois, il est proposé de conserver le principe de maintenir une ligne budgétaire à hauteur de 43 970 €.

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES BATIMENTS

Le budget proposé pour la Direction de l'Education et des Bâtiments pour 2014 s'élève à 14,397 M€, soit 8,712 M€ en CP 2014 pour l'investissement, et 5,684 M€ pour le fonctionnement.

Par rapport au BP 2013, le budget évolue de -1,91 % en fonctionnement et + 8,09 % en investissement.

Un certain nombre d'opérations d'investissement inscrites au PPI ont fait l'objet d'un lissage, pour tenir compte des réalités des délais d'études et d'acquisitions immobilières.

Les investissements sur les bâtiments concernent soit de nouveaux projets de construction, soit des mises à niveau et mises aux normes du patrimoine départemental. Ce dernier, couvrant l'ensemble du territoire sur toutes les compétences du Conseil Général (Education, Routes, Social, Culture ...) est hétérogène et vieillissant. Nous devons faire face à un manque d'investissement sur les années passées, et surtout à une mise aux normes permanente (sécurité incendie, accessibilité) avec un objectif d'amélioration énergétique de nos bâtiments.

Il est à noter que trois opérations d'investissement lourd pour notre collectivité sont en cours d'étude et seront à positionner en réalisation, suivant les choix politiques : il s'agit de la reconstruction des Archives Départementales, des travaux liés au redéploiement de l'immobilier de bureaux sur Tarbes (notamment aménagement de la parcelle occupée actuellement par l'Hôtel des Services) et des travaux d'amélioration ou de reconstruction de la Gendarmerie Charraz.

DOMAINE EDUCATION : Collèges – Enseignement supérieur – Bourses – F.I.R

1. Les dépenses de fonctionnement (932)

Le budget de fonctionnement pour 2014 pour l'Education s'élève à 3,756 M€ (+0,4 %)

Dotation de Fonctionnement – publics et privés	2 985 000 €
Participation aux contrats aidés (25 contrats)	40 000 €
Aides aux voyages scolaires, section européenne, action pédagogique et UNSS	78 155 €
Environnement Numérique de Travail 2	46 000 €
Entretien et réparation collèges	135 000 €
Locations – viabilité Victor Hugo	16 000 €
Bourses	335 920 €
Fonds d'Innovation et de Recherche	<u>120 000 €</u>
	3 756 075 €

2. Les dépenses d'investissement (902 – 912 – 923 – 924)

Concernant le domaine de l'Education, les dépenses d'investissement représentent un montant de 5,37 M€ et se répartissent de la façon suivante :

	CP 2014
Travaux collèges	4,41 M€
Informatique et matériel demi-pension / subvention matériel collèges	≈ 900 000 €
Prêts d'honneur	8 000 €
Pôle Universitaire	53 094 € (solde opération)

Les dépenses sont réparties comme suit par chapitre concerné :

- Chapitre 902 Enseignement sur des équipements départementaux pour 4 502 165,15 €
- Chapitre 912 Enseignement sur des équipements non départementaux pour 851 056,23 €
- Chapitre 923 Dettes et opérations financières 8 000 €
- Chapitre 924 Opérations non ventilables pour 11 330,62 €

DOMAINE SOCIAL

1. Les dépenses de fonctionnement (935) : 138 000 € +0 %,

2. Les dépenses d'investissement (905 – 909)

Elles sont réparties comme suit :

- Chapitre 905 Action sociale hors RMI pour 811 617,52 €
- Chapitre 909 Développement pour 200 000 €

Il s'agit notamment de la construction de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille, de l'acquisition immobilière pour la MDS de Lannemezan, et de travaux de réhabilitation (MDS de Lannemezan, études pour les façades Gaston Dreyt, Mission Locale, Laboratoires Kennedy).

DOMAINE SECURITE

1. Les dépenses de fonctionnement : 15 500 € + 0 % (chapitre 931)

Ce crédit sera abondé en cours d'année compte tenu des besoins constatés sur place lors de la visite de février 2014.

2. Les dépenses d'investissement

Devant la nécessité absolue d'envisager des travaux de rénovation de la gendarmerie, plusieurs scénarios sont à l'étude. Le montant budgété sur le chapitre 901 Sécurité est de 64 022,54 €.

DOMAINE INFRASTRUCTURES

1. Les dépenses de fonctionnement (936) pour 329 850 €, soit + 0 % par rapport au BP 2013.

2. Les dépenses d'investissement (906) pour 416 713,21 €

Une AP 2013 a été ouverte à 1,180 M€ et il convient de l'augmenter à 1,401 M€ pour la réalisation des opérations suivantes :

- Construction du nouveau Centre d'Exploitation de Trie
- Travaux de réfection de conduites à l'usine de liants de Capvern
- Etudes pour la reconstruction du Centre d'Exploitation de Vignec, sachant que nous sommes toujours à la recherche d'un terrain pour construire ce centre.

DOMAINE CULTURE

Les dépenses d'investissement Chapitre 903 pour 995 948,13 €

- Les Archives Départementales
Une AP de 17 M€ a été créée en 2013 pour la reconstruction des Archives Départementales. Les différents sites étudiés n'ont pas encore permis à la Collectivité de faire son choix, le projet est donc en attente. Des CP sont cependant inscrits au titre de 2014 pour des travaux sur le bâtiment des Ursulines (sécurité incendie et réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse).
- Abbaye de l'Escaladieu
Les crédits 2014 concernent la réalisation des travaux d'aménagement scénographique dans le bâtiment de la Ferme.

Pour l'Abbaye de Saint Sever-de-Rustan, une AP de 800 000 € a été votée en 2013, avec des travaux qui seront entrepris à raison de 200 K€ par an.

DOMAINE MOYENS COMMUNS

1. Les dépenses de fonctionnement (930) : 1 301 500 €, soit -1 %, pour le fonctionnement des bâtiments.

- Dont les impôts, taxes et redevance ordures ménagères pour 155 000 €
- Dont les contrats d'entretien et maintenance, et l'entretien des bâtiments pour 310 500 €
- Dont les locations immobilières pour 72 000 €
- Dont les frais de viabilisation pour 660 000 €

2. Les dépenses d'investissement chapitre 900 pour 851 785,57 €

- Dont enveloppe des Grosses Réparations : mise en accessibilité de l'Hôtel du Département pour 330 000 € (accessibilité extérieure, remplacement de l'ascenseur intérieur, réaménagement du hall d'accueil), ainsi que la mise en place d'une alarme incendie et le traitement de l'acoustique de la salle de réception du 4^{ème} étage.
- Dont extension de l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités : ouverture d'une AP 2014 pour 320 000 €

- Dont redéploiement de l'immobilier de bureaux sur Tarbes : suite à l'étude en cours, ouverture d'une AP 2014 pour 15 M€

DIRECTION DES ROUTES ET TRANSPORTS

Le budget primitif 2014 du budget annexe Transports s'élève à la somme de 12 749 117,85 €, répartie comme suit :

- 12 646 492,91€ en fonctionnement,
- 102 624,94 € en investissement.

Le projet de budget primitif principal du conseil général pour 2014 prévoit une subvention de fonctionnement de 10 182 320,45 € pour équilibrer le budget annexe Transports.

L'évolution entre le budget 2013 et le budget 2014 est de 2%.

	2013	2014	
Fonctionnement	12 342 960,00	12 646 492,91	2%
Investissement	107 590,00	102 624,94	-5%
Total	12 450 550,00	12 749 117,85	2%

Pour mémoire un rapport spécifique concernant le budget annexe transports est soumis à votre approbation.

4^{ème} COMMISSION
CULTURE, SPORT, VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNETE

Commission	Section	BP 2013	BP 2014	%
	Fonctionnement	4 093 494,00	4 148 335,00	1,3%
	Investissement	624 905,00	1 195 224,94	91,3%
4 ^{ème} commission Culture et Sport		4 718 399,00	5 343 559,94	13,2%

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement de 4 148 335 € pour la 4^{ème} commission se décline sur les postes principaux qui suivent :

- Action culturelle et Médiathèque pour 461 530 €

Les dynamiques culturelle et sportive du département participent pleinement au développement de notre territoire, au bien vivre ensemble mais aussi au bien "grandir" quand elles s'adressent à la jeunesse. Pour un accompagnement pertinent des associations et des collectivités porteuses de projets culturels et sportifs, et en lien avec les moyens de notre collectivité, tant humains que financiers, il conviendra :

- de s'appuyer sur le règlement des aides approuvé en 2013 pour ce qui est de la culture,
- de renforcer le contrôle du bon usage de ces aides.
- de s'interroger sur la pertinence de certaines aides au regard de leur montant financier, ramené au coût d'instruction, et sur la lisibilité de certaines de nos interventions (classes d'environnement, CLSH...),
- de reconsidérer certains modes d'intervention notamment celui du réseau de Lecture publique de la Médiathèque départementale et de la desserte des écoles et des plus petits dépôts en bibliobus pour un service toujours rendu mais en phase avec nos moyens.

- Archives et patrimoine pour 339 600 €

- Vie associative, sport et jeunesse pour 3 347 205 €. Il s'agit essentiellement de subventions aux associations culturelles et sportives mais aussi à l'ODS (Office Départemental des Sports) pour un montant de 309 200 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement d' 1 195 224,94 € pour la 4^{ème} commission se décline sur les postes principaux qui suivent, et la conclusion du projet PER (Pôle d'Excellence Rurale) explique la forte augmentation de BP à BP, puisque 650 000 € sont inscrits pour la clôture de ce programme.

- Action culturelle et Médiathèque pour 730 819,94 €
 - PER Escaladieu : la fin du PER est prévue en 2014. Sur l'AP de 3 ans votée en 2012, seuls les crédits consacrés aux différentes études et à la scénographie ont été mandatés ou engagés. Les travaux de réalisation devront obligatoirement être terminés en 2014, ce qui a pour conséquence l'inscription en CP de tous les crédits disponibles sur l'AP.
 - Médiathèque départementale : achèvement du volet 'lecture publique' du PER, avec la fin de la campagne d'informatisation des bibliothèques du réseau départemental, de la formation des bibliothécaires au logiciel Orphée ainsi que de la mise en ligne du portail départemental de la lecture publique.
- Archives et patrimoine pour 372 000 €
 - Archives départementales : l'année 2014 sera consacrée au choix du site d'implantation du futur bâtiment des archives.
 - Création d'une AP supplémentaire (200 000 €) d'une durée de 3 ans "Acquisition de rayonnages archives" pour équiper la nouvelle annexe des Archives départementales à l'ancienne salle des ventes Saint-Jean de Bordères sur l'Echez (prévision de 4km de linéaire en 2014, 2 km en 2015 et 2 km en 2016).
- Vie associative, sport et jeunesse pour 92 405 €

**5^{ème} COMMISSION
ROUTES ET INFRASTRUCTURES**

Commission	Section	BP 2013	BP 2014	%
	Fonctionnement	10 414 742,00	12 331 295,00	18,4%
	Investissement	24 337 975,75	31 763 692,00	30,5%
5 ^{ème} commission Routes et Infrastructures		34 752 717,75	44 094 987,00	26,9%

DIRECTION DES ROUTES ET TRANSPORTS

1) GENERALITES

L'année 2013 a été marquée par des événements climatiques peu courants. Des chutes de neige importantes pendant l'hiver, accompagnées de fréquentes coulées, ont nécessité une mobilisation accrue des agents sur le terrain et ont sollicité fortement les engins. Ensuite, les fortes crues du mois de juin 2013 ont endommagé de façon significative le réseau routier départemental, conduisant à la nécessité d'engager des travaux de réparation estimés à 30 M€.

2013 a également été marquée par la mise en service de la rocade nord-ouest de Tarbes, et par le début du versement des loyers du contrat de partenariat qui a permis de la réaliser. A ce jour, le montant des loyers en fonctionnement (1 435 619 €/an) et en investissement (2 493 020 €/an) est intégré au budget des routes.

Enfin, le prix des matières premières, notamment celui du bitume et du gazole, a connu des augmentations importantes, ayant des conséquences directes sur le coût des prestations réalisées par le parc routier, et sur celui des tâches d'entretien et d'exploitation du réseau routier.

Pour 2014, conformément aux orientations budgétaires, il est proposé de consacrer au réseau routier départemental des montants équivalents, c'est-à-dire 31,5 M€ en investissement et 12,3 M€ en fonctionnement (dont 9,3 M€ pour l'entretien routier, et 1,4 M€ pour le PPP).

Ces augmentations sont en partie couvertes par les recettes attendues de 9,9 M€ en investissement (notamment le versement de la subvention de l'Etat au titre du fonds calamités), et de 0,85 M€ en fonctionnement.

2) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement routier est établi afin de permettre le maintien des niveaux de service arrêtés par la collectivité, en particulier :

- le maintien de la viabilité hivernale, réalisée de façon continue entre 5h et 20h,
- le fauchage de l'ensemble du réseau routier départemental, trois fois par an.

Le budget 2014 tient compte de la hausse du prix des matières premières (produits pétroliers et dérivés du pétrole), que ce soit pour les carburants, les pièces détachées servant à l'entretien du parc de véhicules et engins, et enfin pour les fournitures routières, notamment le bitume.

Plus particulièrement concernant le bitume, le budget 2014 tient compte à la fois des augmentations des tarifs, et du fait que, depuis l'automne 2012, il est obligatoire de s'acquitter, en France, de la TVA sur les fournitures de bitume, suite à un contrôle des autorités financières françaises sur le fournisseur actuel, dont le siège social est en Belgique.

Les besoins budgétaires pour l'année 2014 sont évalués à hauteur de 12 331 295 €, dont les postes principaux se déclinent comme suit :

- entretien des routes départementales pour 2 948 230 €
- viabilité estivale et hivernale pour 2 630 612 €
- fonctionnement du Parc Routier pour 3 739 000 €
- loyer PPP Routier pour 1 435 619 € et 2 200 € de remboursement de la CFE à la société de projet
- subventions transport aérien pour 1 407 625 € :
 - Subvention Aéroport OSP (3^{ème} et 4^{ème} OSP TLP/Paris Orly pour 677 200€ (574 875 € en 2013) et création de nouvelles liaisons commerciales pour 130 425 €)
 - Subvention de fonctionnement au Syndicat Mixte Aéroportuaire pour 600 000 € (593 000 € en 2013)
- gestion technique des véhicules de la DRAG pour 20 000 €

3) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) consacré aux routes départementales, et élaboré en 2012, avait permis de prioriser les opérations routières d'investissement à l'horizon 2015. Toutefois, les travaux de réparation d'urgence des dégâts occasionnés par les crues de juin 2013, ainsi que leur financement, ont conduit à opérer un glissement de certaines opérations de 2013 vers 2014.

La poursuite, en 2014, de ces travaux de réparation, nécessitera un budget de 5 M€. Ce montant portera à 20,6 M€ le total des travaux réalisés à fin 2014, travaux qui devraient être couverts par une subvention de l'État au titre du fonds calamités de 10,3 M€ (9 950 000 € pour les intempéries de juin 2013 et 350 000 € pour celles d'octobre 2012).

Par ailleurs, il convient de maintenir le niveau de renouvellement des couches de roulement, afin d'éviter un vieillissement accru des routes départementales, et par voie de conséquence, une augmentation du budget de fonctionnement qu'il faudrait consacrer aux travaux d'entretien et de petites réparations dans les années à venir.

Enfin, en complément d'un programme annuel de 700 000 € sur le patrimoine ouvrage d'art du département qu'il est nécessaire de maintenir, il convient de prévoir la possibilité d'intervenir en 2014 sur la sécurisation des itinéraires de montagne (couloirs d'avalanches, chutes de blocs...) qui fait l'objet d'un dialogue nourri avec les services de l'État depuis 2013, et présente un double enjeu, tant sur le plan des responsabilités que sur le plan financier.

Les opérations d'investissement proposées portent sur les deux axes nord-sud, afin de conserver au réseau structurant du département un état permettant à la fois de valoriser l'image du département et d'assurer aux usagers des déplacements dans de bonnes conditions (temps de parcours, sécurité) :

- les RD 935/921 avec l'accès à la vallée des Gaves, incluant une participation de 2 M€ à la bretelle de Barcelone du Gers depuis l'A65, le contournement routier de Tarbes (PPP), et l'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 21 (participation CG 65 de 8 M€). La prise en considération du contournement de Lourdes fait partie de cette logique d'itinéraire ;

- l'accès aux vallées d'Aure et du Louron, et l'itinéraire transfrontalier avec le tunnel d'Aragnouet-Bielsa. Outre des aménagements localisés qui peuvent être mis en œuvre au fur et à mesure des disponibilités foncières (calibrages, rectification de virages, création d'une 3ème voie...), la déviation de Cadéac constitue l'opération phare afin d'améliorer la sécurité et la fiabilité de l'itinéraire, pour un montant de 4 000 000 €.

Le budget d'investissement 2014 s'élève à **31 513 692 €**, et se décline sur les postes principaux suivants :

PPP routier – Loyer d'investissement (hors AP) pour 2 493 020 €

La part d'investissement du loyer du PPP routier se décompose comme suit :

- Loyer d'investissement : 2 312 307 €
- Loyer GER : 180 713 €

Pour mémoire, les frais financiers sont imputés sur la section de fonctionnement.

Participation autres départements AP 2012 pour 500 000 €

La participation de la collectivité à l'aménagement de la bretelle d'Aire-sur-Adour (itinéraire Tarbes-Gers) d'un montant total de 2 M€, a fait l'objet d'un report du paiement de 2013 pour permettre le financement des travaux des crues. Il convient de prévoir 500 000 € de CP pour l'année 2014, et il restera un dernier versement de 500 000 € en 2015.

Participation au Consorcio AP 2012 pour 500 000 €

La participation de la collectivité aux travaux de mise en sécurité du tunnel d'Aragnouet-Bielsa, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Consorcio, en complément du financement Interreg IV, nécessite une augmentation de l'AP et une affectation de CP 2014 d'un montant de 500 000 €.

Cofinancement AP 2013 pour 1 045 000 €

L'AP Cofinancement d'un montant initial de 3 198 000 € doit être abondée de 150 000 € pour permettre la participation du Conseil Général aux travaux de protection des risques d'avalanches et de chute de blocs.

Le montant des CP 2014 à hauteur de 1 045 000 € se décompose comme suit :

- Route d'accès au Nistos : 65 000 €
- Fonds de concours aux communes : 300 000 €
- Subvention d'équipement aux personnes de droit privé : 530 000 €
- Participation travaux protection risques avalanches : 150 000 €

Grosses réparations – Dégâts intempéries AP 2013 pour 1 000 000 €

Un montant d' 1 000 000 € en CP est prévu pour couvrir les travaux de réparation des dégâts d'intempéries recensés en 2013, hors dégâts liés aux crues de juin.

Travaux RD AP 2013 pour 22 382 672 €

L'AP Travaux sur RD d'un montant initial de 41 603 000 € a été abondée en 2013 lors de la DM n°2 de 30 M€, pour couvrir les travaux de réparations des dégâts liés aux crues de juin 2013.

Les CP 2014 nécessaires s'élèvent à 22 403 072 € et se décomposent selon les différents programmes de travaux suivants.

- Travaux RD GTR : 4 350 000 €
- Travaux sur RD 1^{ère} et 2^{ème} catégories : 3 150 000 €
- Grosses réparations sur RD : 10 079 600 €
- Travaux RD 3^{ème} catégorie : 4 803 072 €

Moyens généraux AP 2013 pour 3 193 000 €

L'AP Moyens Généraux d'un montant initial de 6 244 000 € doit être abondée de 964 500€, pour couvrir en particulier les besoins en matière d'acquisition de matériel roulant pour les agences et le parc routier. Les CP 2014 se déclinent de la façon suivante :

- Acquisition matériel roulant : 2 000 000 €
- Signalisation : 500 000 €
- Etudes et coordination de sécurité : 300 000 €
- Frais d'insertion : 13 000 €
- Matériel de comptage : 20 000 €
- Acquisition de terrains : 300 000 €
- Frais divers liés aux acquisitions foncières : 60 000 €

Transport aérien pour 400 000 €

Subvention d'investissement au Syndicat Mixte Aéroportuaire.

FONDS D'URGENCE ROUTIER INTEMPERIES (FURI)

A la suite des épisodes climatiques de 2013, qui ont engendré des dégâts sur la voirie communale, il a été décidé que le Conseil Général :

- n'interviendrait pas sur les dégâts occasionnés par les crues de juin 2013, financés par ailleurs par l'Etat et la Région,
- apporterait son concours financier dans le cadre du FURI, pour aider à la réparation des désordres occasionnés par les orages de juillet et août 2013 (pour mémoire sur les opérations supérieures à 50 000 € HT).

6^{ème} COMMISSION
AMENAGEMENT ET POLITIQUES TERRITORIALES

Commission	Section	BP 2013	BP 2014	%
	Fonctionnement	955 903,00	1 207 633,00	26,3%
	Investissement	9 811 907,00	10 205 583,00	4,0%
6 ^{ème} commission Aménagement et Politiques territoriales		10 767 810,00	11 413 216,00	6,0%

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Les dépenses d'investissement qui s'élèvent à 10 205 583.00€ se déclinent comme suit :

FAR et FEU : 7 859 038 €

Je vous propose de maintenir notre dispositif d'accompagnement et d'engager, sur la base d'un bilan, une réflexion sur la révision de nos modalités de financement.

- FAR : 6 710 738 €
- FEU : 1 148 300 €

Politiques territoriales : 1 587 146 €

L'année 2014 constitue une année de transition se traduisant par les principes suivants :

- Pôles Touristiques : reconduction intégrale de l'enveloppe budgétaire dédiée, soit 134 000 € par Pôle en recherchant un équilibre FDT – Politiques territoriales.
- Pays et Agglomération : reconduction de l'enveloppe budgétaire 2013, soit 1 679 100 € pour les 6 territoires, étant rappelé que la participation du Conseil Général ne pourra être supérieure à celle du maître d'ouvrage.
- Complexe Sportif du Grand Tarbes : le Conseil Général est sollicité par le Grand Tarbes pour une participation de 878 000 €, soit 10% du coût de l'opération. Il est proposé d'attribuer 484 000 €, correspondant à l'intégralité de l'enveloppe 2014 du Grand Tarbes.

Europe : 672 100 €

Pour la nouvelle génération de fonds européens (2014-2020), est confiée aux départements la gestion du Programme National FSE à 50 %, en leur qualité de chef de file de l'inclusion sociale.

Ainsi, dans le cadre d'une subvention globale élargie, le Conseil Général sera gestionnaire du volet inclusion sociale du FSE pour l'ensemble du territoire départemental.

Programmes opérationnels régionaux*

Suite aux travaux du Projet de Territoire, je vous propose une implication accrue pour l'inscription et le suivi des dossiers du projet de Territoire au titre du FEDER, ou dans le cadre des liens étroits qui devraient unir Politiques Territoriales et FEADER, en particulier au travers des programmes LEADER.

Programme de Coopération Territoriale Européenne POCTEFA*

Enfin, suite aux projets conduits dans le cadre du consorcio, je vous propose la mise en place du GECT Hautes-Pyrénées Huesca Pirinios (HP.HP), et la définition des premières actions, notamment dans le domaine du tourisme.

*A noter que ces programmes sont en cours de définition dans la nouvelle politique régionale européenne 2014-2020, et qu'ils ne font pas encore l'objet de lignes de crédit.

**7^{ème} COMMISSION
ENVIRONNEMENT**

Commission	Section	BP 2013	BP 2014	%
	Fonctionnement	822 878,00	838 197,00	1,9%
	Investissement	17 200 014,00	14 251 491,00	-17,1%
7 ^{ème} commission Environnement		18 022 892,00	15 089 688,00	-16,3%

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Elément marquant en 2014, les activités Environnement d'HPTE seront intégrées au sein du Conseil Général, à la DDL : CATER, SATESE, déchets, ENS...

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 838 197 €, dont notamment :

Subvention au CAUE : 393 100 €

Subvention à l'Institution Adour : 141 800 €

Prévention et gestion des déchets : 25 000 €

Le Conseil Général met en œuvre, avec le soutien financier de l'ADEME, un plan départemental de prévention des déchets dont le premier programme d'actions a été approuvé en assemblée en juin 2013.

En 2014, les actions concernent par exemple la poursuite des actions communes du Réseau Prévention, initié en 2012 : communication, sensibilisation, formation et échanges, développement du compostage sur le territoire ou encore pratiques internes au Conseil Général (tri du papier, sensibilisation des agents, gaspillage alimentaire dans les collèges).

Plan climat-énergie territorial (PCET) : 35 000 €

Le premier programme d'actions devrait être adopté en juin 2014 par la collectivité. Les crédits proposés dans ce chapitre pour la DDL sont prévus pour permettre d'achever la mission d'accompagnement confiée au groupement PROSCOT, puis de mettre en œuvre par exemple des actions de sensibilisation, dont les financements ne pourraient pas relever des directions sectorielles du Conseil Général.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 14 251 491,00 €, et concernent notamment :

Intégration du barrage du Magnoac

Afin d'intégrer définitivement ce barrage dans l'actif de la collectivité, il y a lieu de passer une écriture réelle qui s'équilibre en dépense et recette à hauteur de 9,2 M€.

Traitement des déchets

Concernant le financement des équipements réalisés par le syndicat mixte départemental de traitement des déchets des Hautes-Pyrénées (SMTD 65), pour un total de 13 M€, 2 M€ sont prévus dans le projet de budget primitif 2014.

Subvention eau-assainissement

Une autre ligne notable concerne les subventions sur travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement. Il est en effet proposé d'autoriser un montant de dépense d' 1 400 000 € en 2014.

8 et 9^{ème} COMMISSIONS
SERVICES GENERAUX et FINANCES

Commission	Section	BP 2013	BP 2014	%
	Fonctionnement	64 985 602,77	67 239 944,25	3,5%
	Investissement	2 614 500,00	2 665 350,00	1,9%
8 ^{ème} commission Services Généraux		67 600 102,77	69 905 294,25	3,4%

Commission	Section	BP 2013	BP 2014	%
	Fonctionnement	35 115 410,69	36 474 403,19	3,9%
	Investissement	22 948 256,24	70 462 489,57	207,0%
9 ^{ème} commission Budget et Finances		58 063 666,93	106 936 892,76	84,2%

DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Les dépenses des services généraux regroupent principalement les lignes de crédits gérés par la DAF, la DSI et la DRH.

Globalement, les augmentations budgétaires de la 8^{ème} et de la 9^{ème} commissions sont imputables au + 2,7% de dépenses RH, et à l'augmentation des enveloppes de dépenses imprévues.

En ce qui concerne la DRH, l'effectif reste, conformément à nos orientations, constant à 1 700 agents.

Les augmentations incompressibles de cette direction se répartissent comme suit : budget 2014 de 61 134 005,33 € soit une augmentation de 2,7% par rapport au BP 2013 (1 605 880€) dont :

- les augmentations de cotisations sociales pour 383 000 € (CNRACL part patronale 367 000 €, IRCANTEC part patronale 12 000 €, et Vieillesse régime général 4 000 €),
- celles liées à la réforme statutaire des catégories C (424 000€),
- et la prise en compte du GVT +1,36% (785 868 €).

A effectif constant, le GVT et la hausse des cotisations sociales entraînent chaque année une augmentation mécanique minimale de 2,5 à 2,7%, constatée dans la moyenne des départements. Désormais, toute économie supplémentaire sur les dépenses de personnel ne peut être réalisée qu'en réduisant le nombre de postes au tableau des effectifs. C'est donc dans ce contexte que doit s'engager la refonte du régime indemnitaire qui sera travaillée en 2014, mais dont la mise en œuvre interviendra ultérieurement.

Le budget global de la DSI est de 4 314 800 €, soit une variation de + 8,42% sur le BP 2013, et - 5,36% sur le total financé 2013.

En fonctionnement, le BP 2013 était de 1 697 850 € et de 1 987 850 après DM. Celui de 2014 se monte à 1 875 000 € soit une variation de + 10,43% sur BP 2013, et de - 5,68% sur total financé 2013.

En investissement, le BP 2013 était de 2 282 000 € et de 2 571 246,17 € après DM. Celui de 2014 se monte à 2 439 000 € soit une variation de + 6,91% sur BP 2013 et de - 5,11% sur le total financé.

Les infrastructures informatiques et la téléphonie, malgré une diminution globale des crédits sur le total financé en 2013, continuent de faire l'objet d'une attention particulière, afin de moderniser nos pratiques, grâce à des outils performants.

Ainsi en 2014, les chantiers d'envergures retenus sont :

- Le renouvellement des copieurs de l'atelier d'imprimerie (212 000 €)
- La mise en place d'outils standardisés dans le cadre de la TOIP d'accueil (Telephony Over Internet Protocol) sur tous les sites du Conseil Général y compris sur les collèges (300 000 €)
- La refonte/mise à niveau de plusieurs progiciels à la DRH, à la DAF et à la DRT

Enfin, concernant la DAF, 2014 sera marquée par la poursuite du PES V2. Le protocole d'échange standard version 2 (PES V2) est la solution de dématérialisation des titres de recette, des mandats de dépense et des bordereaux récapitulatifs.

L'adoption du PES par une collectivité s'effectue à l'issue d'une procédure de validation technique et fonctionnelle, menée conjointement avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), et avec l'appui de l'éditeur du logiciel financier utilisé, afin de permettre une gestion optimale des données dans le portail informatique de la comptabilité publique.

A compter du 1er Janvier 2015, le PESV2 sera l'unique protocole de transmission aux paieries départementales. La dématérialisation des pièces comptables représente donc un enjeu important, sur lequel la collectivité s'est déjà investie pour réussir cette nouvelle échéance.

La Direction de l'Administration et des Finances assurera également la mise en œuvre opérationnelle du pool de véhicule dont les objectifs majeurs sont :

- L'optimisation des ressources,
- La rationalisation des coûts d'exploitation et d'utilisation,
- Le rétablissement d'un fonctionnement cohérent,
- L'adéquation utilisation/usage.

Ce chantier est combiné avec la poursuite de l'optimisation des frais de déplacement professionnels.

Participation au budget du SDIS : 10 807 248 €.

Cette participation au SDIS se décompose en :

- contribution de 10 316 248 €, en augmentation de 2% par rapport à 2013,
- prime de fidélisation et de responsabilité, 420 000 €, montant identique à 2013,
- reversement de la dotation globale d'équipement de 71 000 €, montant identique à 2013.

Cette année, l'intégralité de notre participation est inscrite en fonctionnement. Pour les prochains exercices, nous discuterons d'une éventuelle participation en investissement, en fonction des projets de travaux, notamment pour améliorer la sécurité du tunnel d'Aragnouet.

Subvention à la Régie Haut-Débit

Pour 2014, le budget de la Régie, voté le 24 février 2014, s'élève à 10 390 556 €, répartis comme suit :

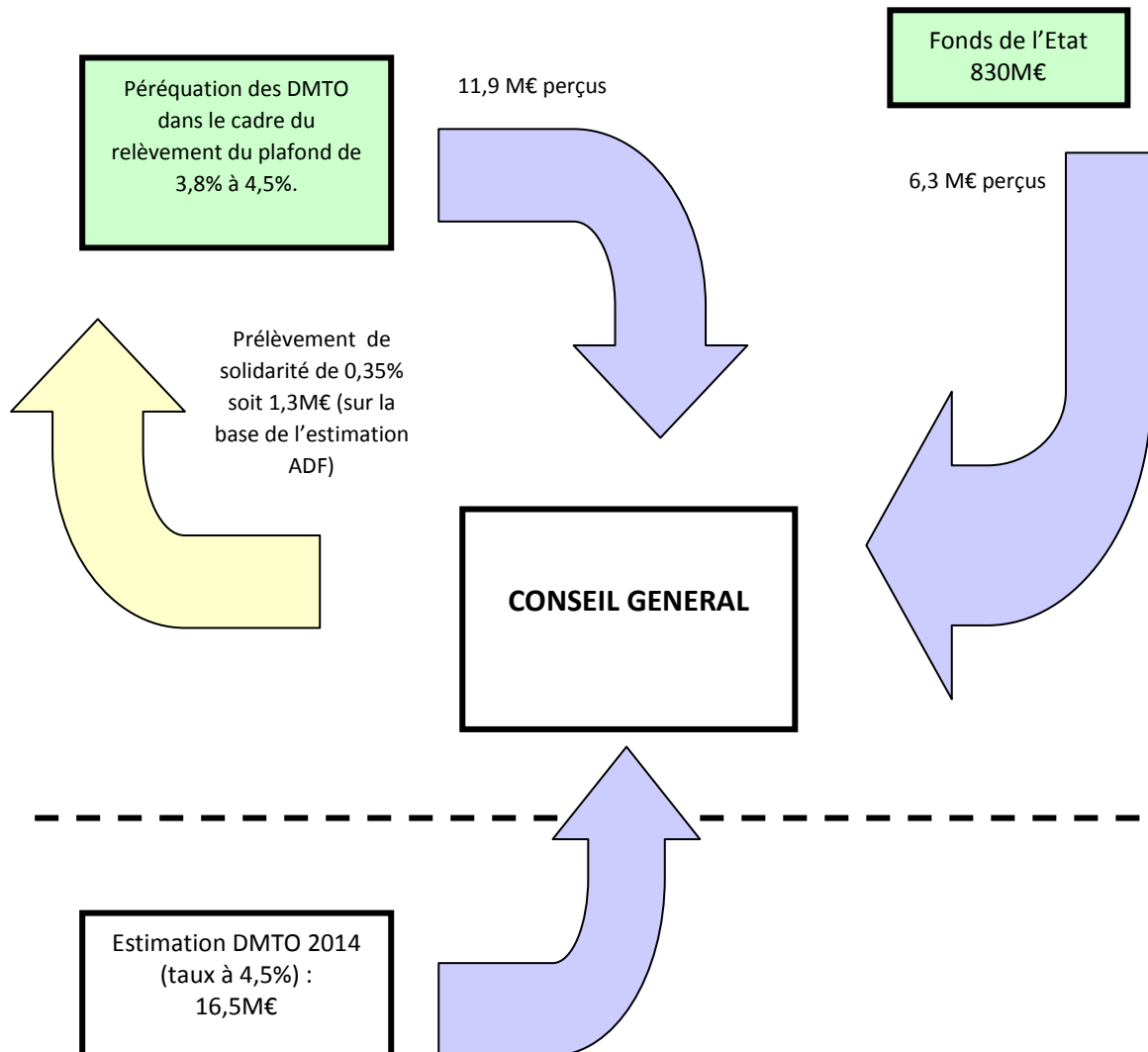
- En fonctionnement : 6 238 778 €
- En investissement : 4 151 778 €

Les subventions que le Conseil Général versera à la Régie en 2014 sont réparties comme suit :

- En fonctionnement : 2 684 452 €
- En investissement : 2 890 367 €

En investissement, ce budget comporte une participation à la desserte des stations touristiques de montagne, qui pourra être réajustée à la baisse, en fonction de la réponse de la Région sur le tour de table financier.

Annexe 1 : Allocations Individuelles de Solidarité



A volume de produit équivalent, en augmentant le taux des DMTO à 4,5%, le Conseil Général percevrait 16,5 M€ en 2014. Seront prélevés 1,3 M€, pour alimenter le fonds de péréquation destiné à alimenter une partie des compensations complémentaires de solidarité finançant les AIS. A ce titre, le Conseil Général percevra, selon les estimations de l'ADF, 11,9 M€. Comme indiqué précédemment, l'autre partie de cette compensation (6,3 M€) provient du transfert des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

En résumé :

- la compensation des AIS s'élèverait de 18,2 M€ ;
- le produit des DMTO à 16,5 M€, avec un relèvement du taux à 4,5%, déduction faite du prélèvement de solidarité (-1,3 M€).

Annexe 2 : Ecritures d'ordre

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
946/68 : dotations aux amortissements	30 000 000
023 : virement à la section d'investissement	27 000 000
TOTAL	57 000 000

RECETTES	
946/777 : amortissement des subventions d'invest. perçues	1 207 421
7768 : neutralisation des amortissements	2 114 615
Travaux en régie	3 100 000
TOTAL	6 422 036

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Travaux en régie	3 100 000
926/198 : neutralisation des amortissements	2 114 615
926/13 : amortissement des subventions d'investissement perçues	1 207 421
Sous-total	6 422 036
925 : reprise des avances sur marchés, dont TVA Magnoac : 1 810 558	4 627 577
TOTAL	11 049 613

RECETTES	
021 : virement de la section de fonctionnement	27 000 000
926/28 : dotations aux amortissements	30 000 000
Sous-total	57 000 000
925 : reprise des avances sur TVA Magnoac : 11 810 558	4 627 577
TOTAL	61 627 577

Les écritures d'ordre retracent notamment la tenue de l'inventaire comptable par l'ordonnateur et la valorisation des travaux réalisés en régie par les agents de la collectivité. Ces écritures ne donnent pas lieu à encaissement ni décaissement.

**Annexe 3 : Intégration du réservoir du Magnoac
(opération comptabilisée en investissement)**

Dépenses

	Env	Comptes	Montants
	41 152	2153	9 231 080,00
		Total réel	9 231 080,00
	45 035	2153	1 817 019,00
	41 153	2762	1 810 558,00
		Total ordre	3 627 577,00
		Total Dépenses	12 858 657,00

Recettes

	Env	Comptes	Montants
	41 150	1318	7 420 522,00
	38 047	2762	1 810 558,00
		Total réel	9 231 080,00
	41 151	2153	1 810 558,00
	42 059	238	1 817 019,00
		Total ordre	3 627 577,00
		Total Recettes	12 858 657,00

La Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne (CACG) a réalisé pour le compte du Conseil Général le réservoir du Magnoac. Cette opération est terminée depuis 2008, et il convient désormais d'intégrer cet ouvrage à l'actif du Conseil Général.

Annexe 4 : Clôture, regroupement et transfert d'Autorisations de Programme (AP)

La Direction des Routes et Transports (DRT) propose de clôturer les AP suivantes :

- 3ORU 2012/1 : Maitrise ouvrage agglomération : env 42079 < Opération soldée

La Direction des Routes et Transports (DRT) propose les regroupements d'AP suivants :

- Sont regroupées dans une AP pluriannuelle 3TRAVRD2013 :
 - 3AGTRD 2012/1 : Travaux RD 1 et 2 : env 42070
 - 3TXRD3 2012/1 : Travaux RD 3 : env 42071
 - 3TXRD3 2012/2 : FEDER Requalification des cols : env 42072 < Opération intégrée dans AP travaux de 2013
 - 3GTR 2012/1 : Travaux RD GTR : env 42066
- Sont regroupées dans une AP pluriannuelle 3COFINA2013 :
 - 3COFINA 2012/1 : Fonds de concours : env 42063
 - 3COFINA 2012/2 : Route accès Nistos : env 42064
- Sont regroupées dans une AP pluriannuelle 3MOYEN2013 :
 - 3ETUDES 2012/1 : Etudes et coordination de sécurité : env 42074
 - 3PARC 2012/1 : Acquisition matériel roulant : env 42065
 - 3SIGNAL 2012/1 : Signalisation verticale : env 42075
 - 3SIGNAL 2012/2 : Acquisition matériel de comptages : env 42076
 - 3MARCHE 2012/1 : Frais insertion marchés : env 42062

La Direction des Routes et Transports (DRT) propose de transférer des crédits d'AP au Budget Annexe Transports:

- 3TRANS 2012/1 : Débat public LGV Sud Ouest : env 42336
- 3TRANSET 2012/1 : LGV Sud Ouest : env 42077
- 3TRANSET 2012/2 : Frais Etudes : env 42078

Annexe 5 : Glossaire

ADF : Association des Départements de France
APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie
CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CPER : Contrat de Plan Etat-Région
CRD : Capital Restant Dû
DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement
DSI : Direction des Services Informatiques
FDE : Fonds Départemental pour l'Environnement
FDMD : Fonds Départemental de Maîtrise des Déchets
FIR : Fonds d'Innovation Recherche
FMDI : Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion
FONJEP : Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire
GVT : Glissement Vieillesse Technicité
PCH : Prestation de Compensation du Handicap
PDESI : Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires
PEDMA : Plan d'Elimination des Déchets Ménagers
PFR : Prime de Fonction et de Résultat
RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

❖ **COMPENSATIONS DE L'ETAT POUR PERTE DE RECETTES FISCALES**

- **CVAE** : contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (une des composantes de la contribution économique territoriale (CET) qui remplace la taxe professionnelle)
- **IFER** : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
- **FNGIR** : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources
- **DCRTP** : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
- **Dotation allocation compensatrice** : ce sont les allocations compensatrices de la Taxe d'habitation (TH), de la Taxe professionnelle (TP), de la Taxe sur le foncier bâti (TFB) et de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB)

❖ **DOTATIONS DE L'ETAT EN FONCTIONNEMENT**

- **DGF** : Dotation globale de fonctionnement
- **DGD** : Dotation globale de décentralisation (recettes de fonctionnement)

❖ **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

- **DGE** : Dotation Globale d'Equipement
- **FCTVA** : Fonds de Compensation de la TVA
- **DDEC** : Dotation Départementale pour l'Equipement des Collèges

❖ **FISCALITE INDIRECTE**

- **DMTO** : Droit de Mutation à Titre Onéreux
- **TICPE** : Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques
- **TSCA** : Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance